



Arradon, le 17 janvier 2022

Compte rendu de l'assemblée générale du Phare du 8 janvier 2022

Ordre du jour

- Rapport moral : 2020 et 2021
- Rapport d'activité : 2020 et 2021
- Rapport financier : 2020 et 2021
- Perspectives : 2022

I. Rapport moral : 2020 et 2021

Présentation de l'association

Le Phare a pour but de développer la vie associative locale en informant les associations, en les aidant dans leurs démarches et leurs actions et en soutenant les bénévoles.

Le Phare s'adresse aux associations arradonnaises, au public et, depuis janvier 2017, aux associations de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour le service employeur.

Créé sous forme associative, Le Phare est depuis sa création soutenu par la municipalité d'Arradon et ses membres sont des associations. Chaque association adhérente fait partie du conseil d'administration du Phare.

Le Phare propose aux associations adhérentes :

- une aide à la réalisation de tâches administratives
- un service d'accueil, d'information et de conseil sur la vie associative
- un service de communication : édition, reprographie, site internet et réseaux sociaux
- un service employeurs.

Les valeurs du Phare

Écoute et disponibilité :

- répondre aux besoins des associations
- accueillir avec bienveillance et convivialité

Aide et soutien :

- apporter des conseils aux bénévoles
- permettre aux bénévoles de se sentir moins seuls dans leur prise de décisions

Vivre ensemble :

- soutenir le monde associatif pour créer du lien social
- favoriser le lien entre les associations

Bureau du Phare en 2021

Yann Delafoulhouze : président

Jean-Louis de Gélis : trésorier

Membres : Catherine Chaillot, Jacques Chapuis, Monique Clausner, Pierre Maugendre et Nathalie Niort.

Les adhérents :

Les adhérents du Phare sont des associations. Le Phare est administré par un conseil constitué de toutes les associations adhérentes à jour de leur cotisation. Chaque association peut être représentée par deux de ses membres (dont l'un peut être le président). Elle possède une seule voix.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres le bureau. Le Phare recherche chaque année pour le bureau des membres actifs.

Le secrétariat et la gestion journalière sont assurés par la salariée.

43 associations étaient adhérentes en 2021 (46 en 2020), dont 11 associations extérieures pour le service employeur :

32 associations arradonnaises et 11 associations extérieures.

Associations d'Arradon : Abadas, Aca, Algues au Rythme, Alter Actif, Amicale Les Corallines, Association des loisirs arradonnais, Ardiato, Arradon en transition, Arradon Familles, Arradon Génétique, ASRR lotissement Rosclédan, association des Amis de la chapelle Saint-Martin, association musicale d'Arradon, Asya, Auma-Bouline, Bridge Club Arradonnais, Clear Up, Club Amitié, Centre nautique d'Arradon, Comité de Jumelage Arradon-Höchenschwand, le Comité des Fêtes du Moustoir, Échiquier de l'ABC, **Escal** (nouvel adhérent), Le Grand Tag, La Renverse, Les Fuseaux d'Art-mor, **Le Marché de Noël** (nouvel adhérent), Les Musicales d'Arradon, USA Athlétisme, Usa Foot, USA Tennis et Un temps pour soi.

Associations extérieures à la commune : Association des parents d'élèves du Morbihan, Clim'actions Bretagne Sud, E2S, La Cité des Arts Vivants, Emglev Bro Gwened (maison de la culture bretonne), La Marmite, Les Amis de le Campagnole, Les Musicales du Golfe, Mignoned ar Brezhoneg (association de promotion de la langue bretonne), Tal Er Mor et Zykaplougou.

Le Phare propose aux associations extérieures à la commune uniquement le service employeur.

Les tarifs du Phare 2022 :

- **Adhésion simple** : 20 euros : utilisation uniquement du service photocopies
- **Adhésion de base** : 70 euros : utilisation du service photocopies + autres services SAUF service employeur
- **Adhésion supplémentaire service employeur** :
 - de 1 à 12 bulletins de salaires par an : **115€** (adhésion de base plus + 45 euros)
 - de 13 à 59 bulletins de salaires par an : **160€** (adhésion de base plus +90 euros)
 - plus de 60 bulletins de salaires par an : **240€** (adhésion de base plus + 170 euros)
- **Adhésion service employeur associations extérieures à Arradon et faisant partie de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération** : adhésion de base : 70 euros et coût mensuel par salarié : 14 euros.

Vote du rapport moral : vote à l'unanimité

II. Rapport d'activité : 2020 et 2021

Rapport d'activité 2020

Date d'exercice du Phare : 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Lors de l'assemblée générale de décembre 2019, Le Phare a présenté son nouveau logo et le nouveau site du Phare mis en ligne début 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid. Les actions du Phare ont naturellement été impactées par la situation. Lors du premier confinement, le télétravail a été mis en place au domicile de la salariée pour permettre la poursuite de l'activité. Cette période s'est plutôt bien passée :

- pas de problèmes techniques à signaler ;
- soutien du syndicat des employeurs associatifs : aide en ligne ; information et documentation mises à jour régulièrement ;
- réactivité de l'éditeur du logiciel de paie, Impact Emploi, pour la mise en place de l'activité partielle.

Le travail du Phare s'est concentré essentiellement sur la gestion des informations liées au Covid destinées aux employeurs, les paies et les déclarations de cotisations. Quelques copies en nombres ont été faites au Phare avec prise de rendez-vous au préalable avec l'association concernée.

Le retour au bureau s'est fait le 8 juin 2020 après un aménagement du bureau et la rédaction d'un protocole de reprise d'activité dans le bureau du Phare signé avec la mairie.

Sur l'exercice 2020, 544 (contre 509 en 2019) bulletins de paie ont été réalisés.

Le Phare a géré trois ruptures conventionnelles et un licenciement en 2020.

Lors du premier confinement, le Phare a été sollicité par la mairie pour participer à un groupe de pilotage composé d'élus et d'acteurs de la vie économique et sociale d'Arradon. Il a été demandé au Phare

d'interroger les associations pour identifier les personnes fragiles ou ayant besoin d'aide.

Le Phare souhaitait en 2020 faire travailler les associations employeuses sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), l'entretien professionnel et l'archivage. La crise sanitaire a modifié la mise en place de ces actions :

- le DUERP a pu être présenté aux associations qui emploient des salariés lors d'une réunion d'information le 8 octobre 2020. Le Phare a fait son DUERP.
- une information sur l'archivage a été envoyée aux associations ;
- l'entretien professionnel : ce sujet n'ayant pu être abordé en 2020 est reconduit en 2021. L'entretien professionnel de la salariée du Phare a été réalisé le 19 octobre 2020 par le président de l'association.

L'assemblée générale du 15 décembre 2020 est reportée du fait du confinement.

Les tarifs 2019 restent valables jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devrait avoir lieu début 2021.

Rapport d'activité 2021

Date d'exercice du Phare : 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

- Animation de la formation sur la prévention des risques professionnels à destination des employeurs associatifs (octobre 2020) : « comment réaliser son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ? » 17 associations concernées, 6 sont venues : Ardiato, Ama, Ala, Emgley, Clear Up et Le Phare. Usa athlé excusé.

- Rencontres entre élus en charge de la vie associative et le Phare pour discuter du projet de la maison des associations.

- Novembre 2020 : 2^{ème} confinement

Paule Abel est restée travailler au Phare plutôt qu'à son domicile. Les permanences du Phare ont été maintenues sans accueil physique, sauf sur rendez-vous.

Durant la période de confinement, le travail du Phare s'est maintenu, surtout le service employeur. La salariée a assuré le fonctionnement interne et les services aux associations qu'il était possible de réaliser. Le Phare a été sollicité par la mairie pour faire partie du comité de pilotage *Covid*. Jean-Louis de Gélis a participé aux réunions hebdomadaires en visio. Un questionnaire a été envoyé du Phare à destination des associations pour évaluer les difficultés rencontrées par les associations durant cette période.

- 03/11/2020 : CA du Phare annulé

- 15/12/2020 : AG du Phare annulée

- Un travail sur les archives des associations a été entrepris. L'Ala et l'Ama sont venues trier leurs archives au Phare. A renouveler chaque année pour éviter une accumulation de papiers inutiles.

- Le Phare a mis à jour la liste des associations en collaboration avec le service communication de la mairie. Le forum des associations a eu lieu dans sa forme habituelle avec obligation du pass sanitaire pour pouvoir y accéder. Le Phare a tenu uniquement une buvette, sans restauration, pour éviter les regroupements avec comme résultat une recette fortement en baisse.

- Organisation de deux sessions d'information pour les associations employeuses sur la modification du calcul des rémunérations des salariés de la branche Eclat à appliquer en janvier 2022.

Sur l'exercice 2021, 535 bulletins de paie ont été réalisés.

Les activités du Phare ont naturellement été impactées par le deuxième confinement de novembre 2020 à juin 2021. La rentrée associative a été marquée par une reprise des activités en présentiel dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les associations ont constaté que certains adhérents ne se sont pas réinscrits cette année et que de nouveaux adhérents sont arrivés. Pour inciter à la réinscriptions, les associations ont proposé des arrangements tarifaires.

Vote du rapport d'activité : vote à l'unanimité

III. Rapport financier : 2020 et 2021

Cf. compte de résultat et bilan en annexe 1

Yann Delafoulhouze présente le compte de résultat de 2020 et de 2021.

Les finances du Phare sont stables, avec un bénéfice en 2021 de 2150 euros.

Pour rappel, la salariée du Phare travaille 22h30 par semaine : 20h00 sont pris en charge par la mairie à hauteur d'une subvention pour l'année 2020 de 25 190 euros et pour l'année 2021 de 25 500. Les 2h30 restantes sont financées sur les fonds propres du Phare.

Vote du rapport financier : vote à l'unanimité

IV. Perspectives 2022

Suite au diagnostic local d'accompagnement (DLA) effectué en 2019, les associations adhérentes ont travaillé sur le projet associatif du Phare. Plusieurs thématiques ont été identifiées avec des actions à mener sur 3 ans. Certaines ont été réalisées (ex : création d'un nouveau logo et refonte du site internet) et d'autres restent à faire :

1. Renforcer le fonctionnement interne :

Donner des missions précises au membres du bureau pour les impliquer davantage (par exemple sur le projet de la Maison des associations).

2. Renforcer le lien entre les associations :

Présentation de deux associations lors des CA du Phare pour permettre aux associations de se connaître et de partager leurs expériences.

3. Améliorer la communication du Phare :

- Apprès des adhérents en leur proposant de faire figurer le logo du Phare sur leurs supports.
- Apprès du grand public et des adhérents en créant un kakémono (une banderole) et en faisant paraître un article sur le Phare dans les Nouvelles d'Arradon.

4. Développer l'offre de service :

- Mise en place du calendrier partagé des manifestations et des AG des associations.
- Mise en place de la mutualisation du matériel.

Paule fait une présentation générale du site internet et du calendrier partagé. Cet outil, complémentaire de l'agenda municipal, recense les événements associatifs et les réunions des associations (CA et AG) pour permettre aux associations de planifier au mieux leurs actions.

Un travail reste à faire sur le recensement du matériel des associations qui pourrait être loué ou prêté aux associations d'Arradon dans l'optique de mutualiser le matériel existant et de renforcer les liens entre elles.

Patrick Médigue, élu en charge de la vie associative, prend la parole pour présenter le projet de la maison des associations et son avancée (annexe 2).

Annexe 1

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASSOCIATION LE PHARE

Edition du : 01/10/2019 au 30/09/2020

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	86	245	Ventes de marchandises	2 275	3 527
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	3 582	2 828
Achats d'approvisionnement	146	287	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	49	(23)	Production immobilisée		
Autres charges externes	4 659	2 819	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	422	373	Autres produits	3 080	3 146
Rémunération du personnel	20 760	20 349	Produits financiers	112	122
Charges sociales	7 830	8 429			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	33 952	32 479	TOTAL (I)	9 048	9 623
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	25 190	24 875
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	33 952	32 479	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	34 238	34 498
BENEFICE OU PERTE	286	2 019			
TOTAL GENERAL	34 238	34 498	TOTAL GENERAL	34 238	34 498

BILAN SYNTHETIQUE

ASSOCIATION LE PHARE

Edition du : 01/10/2019 au 30/09/2020

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	21 186	19 168
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	286	2 019
Marchandises	116		116	165	Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	21 472	21 186
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	1 882		1 882	1 994	Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	27 216		27 216	27 959	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	93		93	230	Autres	1 538	2 864
TOTAL II	29 307		29 307	30 348	TOTAL III	1 538	2 864
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	6 298	6 298
TOTAL GENERAL (I+II+III)	29 307		29 307	30 348	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	29 307	30 348